

**Zeitschrift:** Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge  
**Herausgeber:** Comité International de la Croix-Rouge  
**Band:** - (1982)

**Rubrik:** Afrique

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

En 1982, l'Afrique est demeurée le principal théâtre d'opérations du CICR. Quelque 70 délégués, répartis entre 12 délégations et 4 sous-délégations, se sont efforcés d'apporter protection et assistance aux prisonniers de guerre, combattants blessés, handicapés, personnes détenues pour raison de sécurité, populations civiles déplacées et autres catégories de victimes des événements. Dans la plupart des pays, les autorités gouvernementales ont accordé au CICR les facilités nécessaires pour remplir le mandat que lui a confié la communauté internationale; dans certains, toutefois, des difficultés ont surgi qui ont empêché les délégués du CICR d'accomplir tout ou partie de leurs tâches.

Afin de faire face à ses multiples engagements, le CICR a maintenu en permanence des délégués dans les pays et territoires suivants: Afrique du Sud, Angola, Egypte (*les activités dans ce pays sont traitées sous le chapitre Moyen-Orient du présent Rapport*), Ethiopie, Kenya, Mozambique, Namibie/Sud-Ouest africain, Somalie, Soudan, Tchad, Togo, Zaïre et Zimbabwe. En revanche, il a dû fermer sa délégation à Kampala et sa sous-délégation à Arua, dans la province du Nil occidental, cela à la demande du gouvernement ougandais. Mais compte tenu des missions itinérantes effectuées par ses délégués dans 15 autres pays (Algérie, Botswana, Burundi, Cap-Vert, Gambie, Ghana, Lesotho, Libye, Madagascar, Malawi, Rwanda, Sénégal, Swaziland, Tanzanie et Zambie), c'est finalement dans 28 pays d'Afrique que le CICR a déployé son action en 1982.

Pour financer ses programmes humanitaires, le CICR a lancé, à la fin du mois de février, un appel de fonds englobant l'ensemble de ses activités de l'année en Afrique et portant sur 48.475.600 francs suisses. Cet appel était accompagné de rapports circonstanciés exposant les programmes en cours et les budgets établis pour la poursuite des actions. Le CICR attirait également l'attention des donateurs (notamment les gouvernements et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) sur la nécessité de pouvoir disposer de fonds non spécifiquement affectés à un pays déterminé, afin d'être en mesure d'intervenir rapidement en fonction du caractère d'urgence des besoins des victimes. A la suite de cet appel, 52.565.572 francs suisses en contributions ou en promesses de contributions (en espèces et en nature) avaient été reçus au 31 décembre 1982.

\*  
\* \* \*

A signaler que la délégation régionale du CICR pour l'Afrique occidentale, basée à Lomé (Togo) et mise en veilleuse depuis 1978, a été réactivée en novembre 1982 avec la nomination d'un nouveau délégué régional. Outre le Togo, cette délégation couvre également les pays suivants: Bénin,

Cameroun, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haute-Volta, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sao Tome e Principe, Sénégal et Sierra Leone.

## Afrique australe

### Rapatriement de 20 prisonniers de guerre angolais en août

Les 16 et 17 août, 20 prisonniers de guerre angolais détenus par l'Afrique du Sud au camp de Mariental (Namibie)—dont 10 blessés ou malades—ont été rapatriés de Windhoek à Luanda à bord de deux avions du CICR. Ils étaient accompagnés par quatre délégués, dont un médecin, qui les ont remis aux autorités angolaises à leur arrivée à Luanda. Cette opération a été le fruit de longues négociations auprès des autorités sud-africaines et angolaises, qui ont nécessité la collaboration des délégations du CICR en Afrique du Sud, en Namibie et en Angola, par l'intermédiaire du siège, à Genève.

### Rapatriement simultané de prisonniers en novembre

Un rapatriement simultané de prisonniers et de dépouilles mortelles a eu lieu à Lusaka (Zambie) entre le 15 et le 17 novembre, sous les auspices du CICR. Cette opération a été l'aboutissement de négociations menées durant plus d'une année par le CICR avec les divers pays intéressés, soit l'Afrique du Sud, l'Angola, l'URSS, Cuba, les Etats-Unis et la Zambie (lieu choisi pour son déroulement), ainsi qu'avec l'UNITA (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola).

Ont ainsi été libérés, puis rapatriés:

- 94 prisonniers de guerre angolais détenus en Namibie, deux prisonniers de guerre (un Soviétique et un Cubain) détenus en Afrique du Sud, ainsi que cinq dépouilles mortelles (quatre ressortissants soviétiques et un Cubain), en mains des autorités de Pretoria;
- deux citoyens soviétiques détenus par l'UNITA;
- trois citoyens américains détenus en Angola, ainsi que deux dépouilles de soldats sud-africains en mains des autorités de Luanda.

Les ressortissants américains et soviétiques ont été remis à leur ambassade à Lusaka, alors que les 94 prisonniers de guerre angolais et le ressortissant cubain ont été acheminés sur Luanda par les soins du CICR.

Trois avions ont été utilisés par le CICR pour le transport de ces prisonniers et des dépouilles mortelles. La réussite de cette importante opération humanitaire a été rendue possible grâce aux efforts conjugués des délégués du CICR et des autorités des pays concernés, et grâce aussi à la collaboration de la Croix-Rouge sud-africaine.

## Angola

La poursuite de l'action du CICR en Angola a été rendue nécessaire par les besoins humanitaires nés, d'une part, des combats opposant, à la frontière namibienne, les forces sud-africaines aux combattants des FAPLA (armée angolaise) et de la SWAPO («South West African People's Organization») et, d'autre part, de la situation conflictuelle régnant dans le centre et le sud-est du pays, où opèrent des éléments armés d'opposition, appartenant principalement à l'UNITA. Il s'est agi concrètement de continuer les programmes de secours entrepris depuis 1980 en faveur des personnes déplacées sur les hauts-plateaux des provinces de Huambo et de Bié (Planalto) et, depuis 1981, dans le sud, en faveur des populations civiles vivant dans la région comprise entre la rivière Cunene et la frontière namibienne.

Bien que l'action du CICR en Angola ait été gravement perturbée par les problèmes de sécurité, elle est demeurée, en 1982, la plus vaste opération de l'institution sur le continent africain.

De nombreux incidents, certains d'une extrême gravité, ont en effet entravé les opérations humanitaires du CICR. Parmi ceux-ci, il faut citer l'attaque de la municipalité de Mungo, sur le Planalto central, le 20 février. Les installations du CICR dans cette localité furent prises sous le feu des assaillants et un employé local du CICR, M. Gabriel Sanchez Rodrigues, âgé de 20 ans, fut abattu bien qu'il portât un dossard Croix-Rouge. Puis, le 25 mai, ce fut l'attaque d'un convoi du CICR, à quelques kilomètres de Katchiungo, toujours sur le Planalto central, embuscade au cours de laquelle en particulier une infirmière du CICR, M<sup>me</sup> Mary-Josée Burnier, fut enlevée, puis détenue près de 4 mois par l'UNITA. Sa libération n'intervint en effet que le 18 septembre. Le centre orthopédique de Bomba Alta fut, quant à lui, endommagé à deux reprises par des explosions, en mars et juillet. Enfin, le 25 septembre, lors d'une attaque nocturne à Katchiungo, les locaux du CICR furent saccagés. Heureusement, aucun employé du CICR ne se trouvait sur place à ce moment-là.

Il convient de signaler également deux incidents graves survenus dans le sud du pays: le 4 juin, le véhicule d'un délégué explosa sur une mine, ses occupants étant miraculeusement épargnés, puis, le 18 octobre, quatre employés locaux du CICR furent enlevés à leur tour dans la province de Cunene.

\* \* \*

Le CICR a eu la grande douleur de perdre un délégué, M. André Redard, dans un accident de voiture survenu le

11 mai à Luanda. Entré au service du CICR le 1<sup>er</sup> décembre 1980, M. Redard avait effectué une première mission en Thaïlande, puis avait été nommé à la délégation de Luanda le 25 novembre 1981 en qualité d'administrateur.

## Missions du vice-président du CICR et du délégué général pour l'Afrique

Les difficultés rencontrées et l'ampleur de l'action entreprise en Angola ont exigé de nombreuses missions de représentants du siège. Le vice-président du CICR, M. Richard Pestalozzi, s'est rendu en Angola avec le délégué général pour l'Afrique, du 23 au 28 mars, afin de s'entretenir avec les autorités angolaises, notamment les ministres des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de la Sécurité et les dirigeants de la Croix-Rouge angolaise. Lors de cette mission, le vice-président du CICR s'est aussi entretenu avec le président de la SWAPO.

Quant au délégué général, outre le voyage mentionné ci-dessus, il s'est à nouveau rendu en Angola en juillet, en septembre, puis en décembre 1982.

## Assistance matérielle aux personnes déplacées sur le Planalto

Dès le début de 1982, les garanties de sécurité insuffisantes ont contraint les délégués à limiter leurs déplacements sur le Planalto. Les municipalités de Bailundo (province de Huambo) et de Kuito (province de Bié) n'étaient dès lors plus accessibles que par avion. Dans la zone de Katchiungo, les déplacements par route ont pu être maintenus jusqu'à l'attaque d'un convoi du CICR le 25 mai. A partir de cette date, il a fallu limiter les déplacements aux chefs-lieux des municipalités (Bailundo, Katchiungo et Kuito). Dans ces conditions, le CICR a mis en œuvre un système de distributions générales aux «non-résidents», qui fut d'abord expérimenté à Kuito, pour la province de Bié, dès le mois d'avril, puis progressivement étendu à Bailundo et Katchiungo. Il a permis aux populations villageoises de continuer de recevoir une assistance en venant régulièrement s'approvisionner dans les bases organisées à cet effet par le CICR (rations mensuelles de vivres tels que semoule de maïs, haricots secs).

Pendant les premiers mois de l'année, environ 60.000 personnes déplacées recevaient une aide mensuelle distribuée directement sur le terrain par les délégués. En août et septembre, le nombre de bénéficiaires s'élevait à environ 110.000 personnes. A fin septembre, grâce à ces distributions générales, l'état nutritionnel de la population s'était sensiblement amélioré.

A la suite des événements du 25 septembre à Katchiungo, et dans l'attente de garanties de sécurité acceptables pour les délégués, le CICR a décidé, à l'issue d'une nouvelle mission du délégué général à fin septembre, de suspendre temporairement ses activités sur le Planalto.

A fin 1982, l'action n'avait toujours pas repris. Aussi, des navettes aériennes furent-elles organisées quotidiennement de Luanda pour Huambo et Bié afin d'assurer notamment la gestion des stocks. Il convient de préciser à ce sujet que, grâce

au dévouement des employés locaux et aux réserves accumulées par le CICR sur le Planalto, les trois centres d'alimentation intensive (*voir le chapitre « assistance médicale »*), l'hôpital municipal de Bailundo, la crèche et le camp de Bailundo, ainsi que l'hôpital de Katchiungo purent continuer d'être régulièrement approvisionnés.

Cela n'empêcha pas, malheureusement, que dès le mois de décembre, selon les diverses sources d'informations recueillies sur le terrain par la délégation, l'état nutritionnel de la population du Planalto commençât à se détériorer. Cette évolution était en partie la conséquence de la suspension des distributions de secours. C'est pourquoi le CICR engagea en fin d'année des pourparlers avec la Croix-Rouge angolaise et avec Caritas en vue de remettre à ces organisations des quantités limitées de secours pour distribution immédiate, cela dans l'attente d'un redémarrage de sa propre action d'assistance au début de l'année suivante.

En 1982, le total des secours distribués par le CICR sur le Planalto a été de 4.470 tonnes environ, d'une valeur estimée à près de 6,5 millions de francs suisses.

### Activités du CICR dans le sud du pays

Le 30 août 1981, le CICR avait offert ses services aux autorités angolaises et au président de la Croix-Rouge angolaise, aux fins d'assister la population civile victime des hostilités dans le sud de l'Angola.

Ouverte en novembre 1981, la sous-délégation de Lubango a été renforcée le mois suivant par l'installation d'une antenne CICR à N'Giva. La situation nutritionnelle de la population s'étant révélée beaucoup plus satisfaisante dans ces régions que sur le Planalto, l'action du CICR dans le sud du pays fut concentrée, d'une part, sur la remise sur pied d'une infrastructure médicale comprenant, avec la formation de personnel local, l'ouverture de dispensaires et la fourniture de médicaments et de matériel de base, d'autre part, sur le développement des activités de l'Agence de recherches (transmission de messages familiaux et organisation de réunions de familles).

Comme sur le Planalto, le développement de l'action du CICR dans le sud de l'Angola a été entravé par des problèmes de sécurité et des difficultés d'ordre logistique.

Sur le plan logistique, des vols de ravitaillement ont été organisés, le plus régulièrement possible, entre Luanda et N'Giva. Mais un nombre élevé de vols a dû être annulé pour motif de sécurité. D'avril à mai, par exemple, cette liaison aérienne n'ayant pu être rétablie, les délégués sont restés bloqués à N'Giva. Toutefois, plusieurs rencontres ont alors été organisées par la route, au pont sur la rivière Cunene, entre les délégués de Lubango et ceux de N'Giva.

### Assistance médicale

*EN FAVEUR DES PERSONNES DÉPLACÉES SUR LE PLANALTO.* — Les équipes médicales du CICR (deux médecins et 5 infirmières) ont poursuivi leurs activités jusqu'à fin septembre, période à partir de laquelle il leur a fallu se retirer temporairement du Planalto pour raisons de sécurité.

A Bailundo, une équipe médicale (1 médecin et 2 infirmières), arrivée en août 1981, a remis en état l'hôpital municipal qui était resté pendant plusieurs années sans personnel ni structures adéquates. Outre les cas d'urgence médicale et chirurgicale, l'équipe du CICR a assuré la formation du personnel local et la fourniture de matériel, afin que cet hôpital puisse continuer de fonctionner de façon autonome après son départ. Elle a également développé le dispensaire de l'hôpital aux fins d'en faire un centre de consultations externes et d'éducation sanitaire en faveur de la population de la région. Enfin, un laboratoire permettant de pratiquer des examens courants (recherche de malaria, de parasites digestifs, etc.) a été mis sur pied par une laborantine du CICR qui a formé sur place un collaborateur angolais.

Les deux centres d'alimentation intensive de Katchiungo et de Bailundo, ouverts respectivement en septembre 1980 et en janvier 1981, ont continué de fonctionner en 1982 sous la surveillance des équipes médicales. A partir du 12 avril 1982, un troisième centre s'est ouvert à Kuito. Grâce à cette action, plusieurs centaines d'enfants souffrant de malnutrition grave ont pu être sauvés.

*EN FAVEUR DE LA POPULATION CIVILE AU SUD DU PAYS.* — Jusqu'en juin, les infirmières du CICR ont visité et ravitaillé régulièrement en médicaments une dizaine de dispensaires situés dans un rayon d'environ 100 km autour de N'Giva. Par la suite, les déplacements dans la région ont dû être suspendus pour raisons de sécurité. L'approvisionnement de ces dispensaires a néanmoins continué d'être assuré à partir de N'Giva, grâce aux navettes effectuées régulièrement par les employés locaux.

A N'Giva même, les deux infirmières du CICR ont donné en moyenne 300 consultations par semaine aux malades venus des environs (rayon de 30 à 50 km). Quant aux patients nécessitant des soins hospitaliers importants (opérations, transfusions de sang ou brûlures graves, par exemple), ils ont été transférés vers des hôpitaux de mission pour y recevoir le traitement adapté. Avant la suspension des déplacements par route, 4 à 6 patients par semaine étaient ainsi conduits à l'hôpital par les délégués. Par la suite, des solutions de remplacement ont dû être trouvées, notamment avec le concours d'un père missionnaire à Mongua. Toutefois, vu la dégradation des conditions de sécurité, ces voyages n'ont pu s'effectuer aussi régulièrement que par le passé.

*CENTRE ORTHOPÉDIQUE DE BOMBA ALTA (HUAMBO).* — Commencée en août 1979, l'action d'assistance du CICR en faveur des amputés de guerre du centre de Bomba Alta devait se poursuivre jusqu'en juillet 1983, selon les accords conclus avec la Croix-Rouge angolaise. Toutefois, en raison de la dégradation des conditions de sécurité sur le Planalto, la participation du CICR a dû être réduite à partir d'octobre. Aussi, pendant le dernier trimestre, son rôle a-t-il essentiellement consisté à fournir le matériel nécessaire pour permettre au personnel angolais de poursuivre son travail en collaboration avec deux techniciens du centre orthopédique de Luanda (ministère de la Santé) détachés à Bomba Alta. En

1982, le centre a en effet été attaqué à deux reprises, en mars et en juillet, ce qui a entraîné des dégâts matériels importants, d'où un ralentissement temporaire de la production.

Au cours des trois premiers trimestres de l'année, 275 amputés ont été appareillés et 394 paires de cannes anglaises fabriquées à Bomba Alta. Une quarantaine d'employés, membres de la Croix-Rouge angolaise, ont travaillé au centre comme assistants-prothésistes, soudeurs, menuisiers, cordonniers, travailleurs sur plastique et sur plâtre.

Indépendamment de Bomba Alta, un second centre a été installé par le CICR dans le bâtiment de l'hôpital de Kuito pour répondre aux besoins de la région. Les prothèses fabriquées à Bomba Alta ont été ajustées à Kuito, évitant ainsi les problèmes de transport aux amputés.

## Protection

**DÉMARCHES AUPRÈS DES AUTORITÉS ANGOLAISES.** — Les démarches commencées en 1981 ont été poursuivies en 1982 par la délégation de Luanda auprès des autorités angolaises en vue de l'opération de rapatriement de 20 prisonniers de guerre angolais, qui s'est réalisée, le 17 août, puis du rapatriement simultané de prisonniers et de dépouilles mortelles, entre l'Angola et l'Afrique du Sud, le 16 novembre (voir p. 11 du présent Rapport).

Avant leur rapatriement en Angola, ces prisonniers de guerre ont été régulièrement visités par le CICR en Namibie; les rapports de visites et leurs cartes de capture ont été remis aux autorités angolaises par la délégation de Luanda.

Quant aux démarches entreprises dès 1980, à la demande des autorités de Pretoria, au sujet du rapatriement du corps d'un soldat sud-africain tombé en Angola, elles se sont poursuivies en 1982. Elles ont également porté sur le rapatriement des corps de deux autres soldats sud-africains. Ces derniers ont été ramenés en Afrique du Sud lors de l'opération de rapatriement simultané de novembre, alors que le CICR poursuivait ses démarches en vue d'obtenir le rapatriement de la troisième dépouille mortelle réclamée par le gouvernement sud-africain.

Par ailleurs, la délégation de Luanda a visité à plusieurs reprises les trois Américains détenus à Luanda jusqu'à leur libération, le 16 novembre.

Elle a également accompli des visites à divers détenus tels qu'un soldat zaïrois et un apatriote d'origine haïtienne, détenus à Luanda.

**PRISONNIER SUD-AFRICAIN DÉTENU PAR LA SWAPO.** — En 1982, le CICR a de nouveau visité à plusieurs reprises un prisonnier de guerre sud-africain détenu par la SWAPO en Angola depuis février 1978. Il convient de préciser que la dernière visite qui a eu lieu le 3 mai 1982, était totalement conforme aux critères du CICR, alors que les précédentes avaient certes eu lieu sans témoin, mais en dehors du lieu de détention du prisonnier. Le 5 mai, ce prisonnier a été finalement libéré et rapatrié en Afrique du Sud à la suite d'une tractation conclue indépendamment du CICR. Pendant sa détention, avec l'aide de la Croix-Rouge angolaise, des messages et des colis familiaux ont pu lui être transmis régulièrement.

## Relations avec l'UNITA

Les graves problèmes de sécurité rencontrés par ses délégués sur le terrain ont conduit le CICR à développer un contact régulier avec les représentants de l'UNITA en Europe, en Amérique et en Afrique. Au début de l'année, lors d'un entretien du directeur des Activités opérationnelles du CICR avec de hauts responsables de l'UNITA, ce mouvement a confirmé son intention de respecter les principes du droit humanitaire et, par conséquent, l'action du CICR sur le Planalto. Par la suite, lors de l'attaque de Mungo, en février, le CICR a rappelé les garanties qu'il avait reçues de ce mouvement et lui a adressé une demande d'enquête. Fin mai, après l'enlèvement de M<sup>me</sup> Burnier, les démarches auprès de l'UNITA se sont multipliées et ont finalement abouti à sa libération, le 18 septembre, ainsi qu'à celle de 14 autres personnes appartenant à diverses organisations qui furent également enlevées en Angola.

Par ailleurs, le CICR ayant réaffirmé en 1982 sa disponibilité pour servir d'intermédiaire neutre en vue de la libération et du rapatriement éventuel de prisonniers en mains de l'UNITA, deux citoyens soviétiques, détenus par ce mouvement, ont été libérés avec le concours de la Croix-Rouge sud-africaine lors de l'opération de rapatriement simultané du 16 novembre, à Lusaka.

## Agence de recherches

Début 1982, le volume de travail de l'Agence de recherches du CICR en Angola avait considérablement augmenté, principalement en raison de la transmission des messages familiaux entre les prisonniers de guerre angolais visités en Namibie et leurs familles. Deux délégués ont donc été envoyés sur place en janvier afin d'organiser les bureaux de Luanda et de Lubango et de créer le réseau d'«antennes» nécessaire au déroulement du travail. Après le rapatriement en Angola de 20 prisonniers de guerre en août, puis de 94 autres en novembre, le volume des activités de l'Agence a diminué et l'effectif a pu être ramené à un seul délégué. Quelque 5000 messages familiaux ont été transmis durant l'année, 16 réunions de familles organisées et 424 demandes d'enquêtes traitées.

## Dispositif

Au début de l'année, l'effectif du CICR en Angola s'élevait à une quarantaine de personnes «expatriées». Puis, en raison de la suspension temporaire des activités sur le Planalto, cet effectif, qui avait atteint une cinquantaine de personnes au milieu de l'année, a été diminué de près de moitié à fin 1982. De plus, jusqu'à fin octobre, le CICR a pu compter sur la collaboration de quelque 250 employés locaux qui ont travaillé dans l'hôpital, les dispensaires, les centres d'alimentation intensive et les bureaux du CICR.

## Afrique du Sud

### Protection

Basée à Pretoria, la délégation régionale du CICR a poursuivi ses visites aux prisonniers de sécurité condamnés et aux personnes détenues à titre préventif en vertu de la section 28 de l'«Internal Security Act of 1982» (anciennement section 10 de l'«Internal Security Amendment Act»), les deux seules catégories auxquelles les autorités de la République d'Afrique du Sud lui ont jusqu'à présent accordé l'accès. En outre, le CICR a renouvelé ses démarches aux fins d'obtenir l'autorisation de visiter les autres catégories de détenus pour raisons de sécurité, c'est-à-dire les personnes détenues en vertu de la section 29 de l'«Internal Security Amendment Act of 1982» (anciennement section 6 du «Terrorism Act»), de la section 31 («State Witnesses Act») et les détenus inculpés («waiting for trial»). Mais les offres de services du CICR ont une nouvelle fois été refusées. Par ailleurs, le CICR a réitéré sa demande de visiter les prisonniers de sécurité condamnés à mort, avec entretien sans témoin, conformément à ses modalités habituelles. Cette dernière demande n'a pas été acceptée par les autorités sud-africaines pour des raisons administratives (règlement interne des prisons).

A l'instar des années précédentes, la délégation de Pretoria s'est aussi préoccupée du sort des prisonniers détenus tant en Namibie qu'en Afrique du Sud suite aux affrontements opposant les forces sud-africaines aux combattants des FAPLA et de la SWAPO.

Enfin, à mi-novembre 1982, les négociations entamées depuis plus d'une année auprès des parties concernées ont abouti au rapatriement simultané de prisonniers de guerre angolais, soviétiques et cubain, de trois prisonniers américains, des dépouilles mortelles de deux soldats sud-africains tombés en Angola et des corps de cinq ressortissants soviétiques et cubain (voir p. 11 du présent Rapport).

**PERSONNES INCARCÉRÉES EN RAISON DE LA SITUATION INTERNE.** — Comme chaque année depuis 1963, le CICR a effectué une nouvelle série de visites aux détenus de sécurité condamnés: du 6 au 21 septembre, les délégués et un délégué-médecin venu de Genève, se sont rendus dans 10 lieux de détention où ils ont rencontré 413 prisonniers de sécurité condamnés et 2 détenus en préventive.

La délégation de Pretoria s'est également préoccupée du sort d'éventuels détenus de sécurité dans les «homelands». Elle a eu accès à cette catégorie de prisonniers au Bophuthatswana et au Venda. Pendant le second semestre, de nouvelles démarches ont été entreprises dans ce dernier «homeland» afin de renouveler les visites effectuées. Des efforts semblables ont été faits au Transkei avec pour objectif l'accès aux détenus de sécurité. En outre, au Bophuthatswana, le CICR, agissant comme intermédiaire entre ce territoire et le Zimbabwe, a contribué au rapatriement, intervenu le 16 mars, de 81 Zimbabweens, immigrés illégalement dans ce «homeland».

**VISITES AUX PRISONNIERS DE GUERRE SOVIÉTIQUE ET CUBAIN.** — Capturé en 1981 par l'armée sud-africaine au Sud de l'Angola, un prisonnier de guerre soviétique a de nouveau été visité par les délégués du CICR à plusieurs reprises en 1982. Un médecin et un interprète du CICR ont participé à ces visites. La libération de ce prisonnier de guerre, demandée par le CICR aux autorités sud-africaines pour des raisons humanitaires, est intervenue dans le cadre de l'opération de rapatriement simultané du 16 novembre. Un prisonnier de guerre cubain a également été visité par les délégués à maintes reprises. Il a été libéré ce même 16 novembre.

Enfin, un prisonnier de guerre sud-africain détenu en Angola depuis février 1978 (*voir les précédents Rapports d'activité ainsi que le chapitre «Angola» du présent Rapport*), a été libéré le 5 mai 1982, à la suite de négociations conclues indépendamment du CICR.

### Assistance

En complément à son action de protection, le CICR a poursuivi son programme d'assistance en faveur soit d'ex-détenus de sécurité, soit des familles de détenus de sécurité se trouvant dans le besoin. Le nombre de bénéficiaires de cette action d'assistance a été de l'ordre de 400 personnes par mois. Les secours ont été fournis sous la forme de colis de vivres (4386 colis estimés à 255.440 francs suisses), de couvertures et de prise en charge des frais de transport de certaines personnes rendant visite à leur proche parent en détention (878 titres de transport d'un montant global de 197.600 francs suisses). Le CICR a également financé des traitements médicaux dans 37 cas.

A l'issue de la série de visites effectuée en septembre, le CICR a été autorisé à fournir aux prisonniers une aide équivalant à 15.000 francs suisses destinée en priorité aux prisonniers de sécurité.

### Agence de recherches

La délégation de Pretoria a traité une centaine de cas relatifs à des demandes de recherches, demandes de rapatriement et messages familiaux, en collaboration avec la Croix-Rouge sud-africaine.

Elle a également assuré l'échange de messages entre les détenus soviétique et cubain et leurs familles.

## Namibie/Sud-Ouest africain

L'intensification des opérations militaires opposant les forces sud-africaines à la SWAPO, ainsi que l'accroissement du nombre des victimes, avaient conduit le CICR à ouvrir en 1981 un bureau permanent à Windhoek. En 1982, la délégation a poursuivi ses activités en faveur des prisonniers de guerre angolais et des prisonniers de sécurité détenus en

Namibie. En outre, diverses missions ont été accomplies dans le nord du territoire, région où se trouve concentrée la majorité de la population namibienne, afin de prendre des contacts sur place avec des familles de détenus et des ex-détenus et également de diffuser le droit international humanitaire au sein des forces armées.

## Protection

En 1982, les délégués du CICR ont été autorisés à poursuivre leurs visites aux 136 personnes détenues au camp de Mariental en vertu du décret N° 9 de l'administrateur général («AG 9»). Ces visites ont eu lieu à trois reprises du 16 au 18 mars, du 8 au 9 juin avec la participation du délégué général pour l'Afrique et du 27 au 28 septembre. Mais en dépit de démarches répétées effectuées par les délégations de Pretoria et Windhoek auprès des autorités compétentes, le CICR n'a pas obtenu l'accès aux autres détenus de cette catégorie incarcérés dans les prisons du territoire, si ce n'est à quelques prisonniers dans le nord de la Namibie. Des démarches ont également été entreprises pour que les détenus «AG 9» ayant de la famille en Namibie puissent être visités par ces dernières. Elles ont abouti à des autorisations accordées cas par cas.

Par ailleurs, le CICR ayant obtenu en 1981 l'accord des autorités sud-africaines pour visiter les prisonniers de guerre angolais capturés lors des affrontements au Sud de l'Angola et détenus en Namibie, de nouvelles visites ont eu lieu à trois reprises en 1982, au même camp de Mariental. En mars et en juin, 114 prisonniers de guerre angolais ont été visités par les délégués. A la suite des multiples démarches entreprises sur le terrain et à partir du siège, un premier groupe de 20 prisonniers de guerre — dont 10 blessés pour lesquels une demande de rapatriement avait été présentée aux autorités — a été rapatrié de Namibie en Angola, le 17 août (voir p. 11 du présent Rapport). Fin septembre, les délégués du CICR ont visité une nouvelle fois les 94 prisonniers restants. Finalement, ceux-ci ont pu être rapatriés à Luanda, via Lusaka, le 16 novembre. (voir également p. 11 du présent Rapport).

## Assistance

Le CICR a poursuivi en 1982 son programme d'assistance en faveur des familles de détenus et des détenus récemment libérés, sur des bases similaires à celui en cours en Afrique du Sud. Malgré les difficultés rencontrées pour établir le contact avec les familles, qui habitent parfois des régions peu accessibles, ce programme a augmenté progressivement de volume en 1982. Un montant de 42.600 francs suisses a été consacré à l'assistance aux familles de détenus et aux secours remis lors des visites aux détenus et aux prisonniers de guerre.

Par ailleurs, des bons de transport ont été fournis aux familles de détenus, ce qui a facilité leurs déplacements pour visiter leurs parents soit à la prison de Robben Island en Afrique du Sud, soit en Namibie.

## Agence de recherches

Les activités de l'Agence de recherches de la délégation de Windhoek se sont poursuivies en 1982, notamment avec l'enregistrement des prisonniers de guerre angolais. Un total de 1200 messages familiaux a été transmis entre les prisonniers de guerre angolais et leur famille, avec la collaboration de la délégation du CICR en Angola. Des colis familiaux en provenance d'Angola ont également été remis par les délégués à des prisonniers de guerre.

## Mozambique

### Assistance médicale

Commencée le 1<sup>er</sup> avril 1981, l'action du CICR en faveur des invalides de guerre mozambicains s'est poursuivie en 1982. L'accord de coopération technique passé entre le ministère de la Santé et le CICR a été reconduit, le 17 mai 1982, jusqu'au 31 mars 1983.

Depuis l'ouverture du centre orthopédique de Maputo, 160 amputés ont été appareillés avec des membres artificiels (prothèses fabriquées selon une technique permettant de recourir aux matières premières locales pour produire les pièces indispensables). Une dizaine d'employés mozambicains, formés par l'équipe du CICR, ont commencé d'être opérationnels dès 1982. Lors d'une enquête menée en octobre dans le nord du pays, deux spécialistes du CICR ont pu vérifier que 95% des personnes appareillées à Maputo portaient régulièrement leur prothèse. Certains parcouraient même plus de 20 km par jour avec une jambe artificielle.

## Protection

A la suite de l'enlèvement par le mouvement de la résistance nationale mozambicaine (RNM) de plusieurs ressortissants étrangers de diverses nationalités, le CICR a été amené à se préoccuper activement de leur sort à la demande des familles et/ou des représentants de leur pays d'origine. A la fin de l'année, 19 d'entre eux avaient收回 la liberté.

## Missions au Lesotho et au Swaziland

Ces deux pays étant couverts par la délégation du CICR au Mozambique, le délégué basé à Maputo s'est rendu en avril au Swaziland et à deux reprises, fin février et début octobre, au Lesotho. Il s'agissait notamment de reprendre contact avec les autorités et les représentants de la Société nationale, en particulier au sujet des questions de diffusion du droit international humanitaire et des principes de la Croix-Rouge.

Au Lesotho, lors de sa deuxième mission, qui avait également pour but de reprendre les négociations avec le gouvernement au sujet de l'offre de services du CICR en matière de protection, le délégué a été autorisé à visiter

12 prisonniers de sécurité condamnés. Toutefois, fin 1982, le CICR n'avait pas encore obtenu la réponse des autorités concernant l'accès aux détenus sous interrogatoire.

## Zimbabwe

Outre des activités au Botswana, au Malawi et en Zambie, le délégué régional basé à Harare a régulièrement maintenu le contact avec les autorités du Zimbabwe et a poursuivi ses efforts en matière de diffusion du droit humanitaire. La délégation régionale de Harare a également prêté son concours dans le cadre de l'action d'assistance en Angola (achat de vivres et de matériel, acheminement de véhicules vers l'Angola).

### Assistance

Le CICR a fourni une assistance aux handicapés de guerre du Zimbabwe en contribuant pour une somme de 150.000 francs suisses aux activités du centre orthopédique pour victimes de guerre de Ruwa, près de Harare.

### Agence de recherches

Depuis juin 1981, l'essentiel des activités de recherche de la délégation régionale a été progressivement remis à la Société nationale. Aussi, à fin 1982, l'Agence de recherches de Harare n'avait-elle plus que quelques cas de transferts ou de rapatriements à traiter, ainsi qu'une trentaine de demandes d'enquêtes, pour la plupart relatives à des recherches en Angola ou en Zambie.

## Autres pays

Au **Botswana**, du 29 mars au 5 avril, le délégué régional du CICR à Harare et le délégué basé à Maputo ont représenté le CICR au séminaire régional organisé à Gaborone par la Ligue. Le délégué général pour l'Afrique a également pris part à cette réunion pour la journée consacrée à la diffusion du droit international humanitaire et à la préparation des Sociétés nationales aux activités en temps de conflit.

Au **Malawi**, le délégué régional a effectué deux missions, fin janvier et fin juin, pour participer à deux réunions organisées par la Société nationale. Les questions de protection et de diffusion ont été abordées à cette occasion.

En **Zambie**, deux délégués envoyés de Genève et le délégué régional ont participé comme observateurs à la réunion régionale des Croix-Rouges d'Afrique australe, qui s'est tenue à Lusaka du 13 au 17 septembre. Par ailleurs, divers contacts ont été pris avec les autorités zambiennes qui ont accepté que l'opération de rapatriement simultané de prisonniers angolais, soviétique et cubain se déroule à Lusaka (voir p. 11 du présent Rapport).

## Afrique orientale

### Ethiopie

En 1982, les activités du CICR en Ethiopie ont porté essentiellement sur l'assistance aux victimes des situations conflictuelles ou de troubles prévalant en Erythrée, en Ogaden et également au Tigré; une aide a aussi été apportée aux populations du Gondar.

L'action de secours menée conjointement avec la Croix-Rouge éthiopienne a gagné en efficacité au cours du deuxième semestre, du fait que les délégués ont obtenu l'autorisation de se déplacer librement dans le pays et ont pu ainsi mieux évaluer les besoins et contrôler les distributions.

Inversement, les activités de protection ont marqué le pas, puisqu'aucune visite, en particulier à des prisonniers de guerre somaliens, n'a pu être effectuée. Une mission du délégué général pour l'Afrique, en juin, n'avait abouti à aucun résultat concret à fin 1982.

\* \* \*

Le Président de la Croix-Rouge éthiopienne, M. Dawit Zawde, a été reçu au siège en avril et les divers aspects de l'activité du CICR dans son pays ont été abordés à cette occasion.

### Protection

**VISITE AUX PRISONNIERS DE GUERRE SOMALIENS.** — On se souvient que le CICR avait été officiellement informé, le 6 juillet 1981, de la suspension de ses visites aux prisonniers de guerre somaliens. Les démarches, entreprises en 1981, ont été poursuivies en 1982, demandant la reprise des visites, mais sans succès, si bien qu'aucune visite n'a été effectuée au cours de l'année.

**VISITE AUX LIEUX DE DÉTENTION ÉTHIOPIENS.** — Quoiqu'en décembre 1980 les autorités éthiopiennes aient donné leur accord de principe pour des visites du CICR à l'ensemble des lieux de détention, les démarches en vue de la mise en œuvre de cet accord n'ont pas abouti au cours des deux ans qui ont suivi.

### Assistance médicale

**CENTRE DE DEBRÉ ZEIT.** — La responsabilité opérationnelle et financière du centre de rééducation de Debré Zeit mis en place par le CICR pour les soldats invalides de guerre (amputés et paraplégiques) avait progressivement été remise aux Ethiopiens au cours de 1981. Seuls deux spécialistes du CICR, un prothésiste et un physiothérapeute, sont encore restés sur place pendant le premier semestre 1982, à titre de conseillers techniques. Depuis la fin du mois de juin, les

techniciens et physiothérapeutes éthiopiens, formés par les spécialistes médicaux du CICR (voir Rapport d'activité 1981, p. 14), ont alors repris seuls la responsabilité des activités d'appareillage et de rééducation des soldats invalides de guerre.

Au cours des trois ans et demi d'activités, le centre de Debré Zeit a traité quelque 950 handicapés. L'atelier de fabrication a produit 2060 prothèses de membres inférieurs (temporaires et définitives) et 14 prothèses de bras, 1104 paires de cannes anglaises, 300 appareils de maintien pour paralysés, 271 chaises roulantes et 3 tricycles. En physiothérapie, quelque 700 invalides ont reçu un traitement.

**CENTRES POUR HANDICAPÉS CIVILS.** — Les pourparlers engagés en 1981 avec les autorités éthiopiennes en vue de la mise en place de deux centres de rééducation pour handicapés civils victimes des hostilités ont abouti en 1982: le 26 juin un accord a été signé entre le CICR et le ministère du Travail et des Affaires sociales. L'installation de ces centres a commencé dans les meilleurs délais. L'un, situé à Asmara, en Erythrée, a pu recevoir ses premiers patients en novembre et a aussitôt commencé la production des appareils; à la fin de l'année, 32 patients étaient inscrits, dont onze étaient déjà en traitement. L'autre centre civil, à Harrar, était encore en cours d'installation à fin 1982.

**ASSISTANCE DANS LES RÉGIONS AFFECTÉES PAR DES CONFLITS.** — Dans le cadre de l'opération menée conjointement par le CICR et la Croix-Rouge éthiopienne dans les régions affectées par des troubles ou des conflits (Balé, Gondar, Erythrée, Tigré, Harrarghe et Sidamo), le CICR a fourni régulièrement des unités médicales standards aux dispensaires. Des secours médicaux d'urgence supplémentaires ont été acheminés en Erythrée lorsque la situation militaire s'est aggravée, en mars et avril.

De plus, deux ambulances ont été remises par le CICR à la branche locale d'Asmara de la Croix-Rouge éthiopienne, en septembre.

## Secours

L'action de secours en faveur des personnes déplacées dans les régions touchées par la situation conflictuelle s'est poursuivie comme précédemment. Elle a été menée conjointement avec la Croix-Rouge éthiopienne, sur la base d'un accord bilatéral fixant les modalités techniques. Des vivres, des couvertures et du savon ont été distribués dans six régions administratives: l'Erythrée, le Harrarghe, le Gondar, le Tigré, le Balé et le Sidamo.

Aux fins d'améliorer le déroulement de l'action de secours, notamment les possibilités d'évaluation et de contrôle, et d'affermir son mode de collaboration avec la Société nationale en l'a aidant à développer les capacités opérationnelles de ses branches locales, le CICR avait souhaité augmenter l'effectif de sa délégation, ce qui lui avait été accordé en décembre 1981; deux délégués-secours avaient gagné Addis Abeba peu après. Mais c'est à partir de fin juin 1982 que l'activité des délégués du

CICR a pu connaître son plein développement, lorsque des permis de déplacements leur ont été accordés par les autorités. De très nombreuses missions d'évaluation et de contrôle ont alors été effectuées pendant le deuxième semestre et la collaboration avec la Société nationale s'en est trouvée renforcée.

Le CICR a également collaboré avec d'autres organismes nationaux, telle la «Relief and Rehabilitation Commission».

## Somalie

Le délégué régional du CICR basé à Nairobi s'est rendu à deux reprises à Mogadishu, en février et en juin, afin de poursuivre les pourparlers concernant la protection des prisonniers de guerre capturés dans le cadre du conflit de l'Ogaden et d'évaluer les besoins, essentiellement médicaux, dans la région de la frontière somalo-éthiopienne. Il a été reçu notamment par le directeur général du ministère des Affaires étrangères et les dirigeants du Croissant-Rouge somalien. Lors de sa seconde mission, le délégué régional a obtenu l'accès aux prisonniers qui avaient été visités une première fois en décembre 1980. Il fut rejoint à cette fin par un délégué-médecin et une déléguée-recherches.

De nouveaux affrontements ayant eu lieu en juillet à la frontière somalo-éthiopienne, le délégué régional effectua une troisième mission en Somalie au cours de laquelle il put visiter, à l'hôpital, un nouveau prisonnier de guerre éthiopien blessé. Un médecin du CICR se rendit également en Somalie afin d'évaluer la situation médicale. Enfin, le Croissant-Rouge somalien ayant fait savoir au CICR que les autorités somaliennes acceptaient une présence permanente du CICR dans leur pays, un délégué gagna Mogadishu le 10 août pour poursuivre les contacts établis. Il a notamment cherché à visiter davantage de lieux de détention, suivre les besoins médicaux et négocier l'ouverture officielle d'une délégation. Ce dernier point n'était pas encore réglé à la fin de l'année.

Dans le cadre des relations avec la Société nationale, deux représentants de celle-ci ont été reçus au siège du CICR le 21 septembre. Par ailleurs, le délégué nouvellement arrivé à Mogadishu a donné une conférence sur les principes de la Croix-Rouge et les Conventions de Genève à l'occasion d'un séminaire organisé par le Croissant-Rouge somalien à l'intention de la jeunesse.

## Protection

En juin, les délégués du CICR ont visité 192 prisonniers de guerre éthiopiens, ainsi qu'un Cubain; trois avaient été vus en décembre 1980.

Comme indiqué plus haut, le délégué régional a rencontré, lors de sa mission à Mogadishu, en juillet, un prisonnier de guerre éthiopien blessé, soigné à l'hôpital militaire Martini.

Une visite de suivi aux prisonniers de guerre visités en juin a été effectuée en novembre par le délégué basé à Mogadishu. Il était accompagné d'une déléguée-recherches et d'un médecin.

Les délégués ont aussi eu accès à 14 prisonniers détenus par le Service de Sécurité de l'armée (dont l'un était le blessé vu en juillet).

La déléguée-recherches a enregistré les noms des prisonniers et a recueilli les messages familiaux que presque tous ont remplis au cours des visites.

### Assistance médicale

Des délégués-médecins se sont rendus en Somalie à trois reprises en 1982. Le premier d'entre eux a participé à la visite des prisonniers de guerre effectuée en juin. La deuxième mission a eu lieu en juillet, alors que de nouveaux affrontements s'étaient produits sur la frontière somalo-éthiopienne. Le délégué-médecin a visité à Mogadishu les blessés soignés à l'hôpital militaire Martini, a remis des médicaments et du matériel chirurgical à cet établissement et a dressé une liste des besoins. Des secours médicaux divers ont ensuite été envoyés de Nairobi à Mogadishu. Quelques médicaments destinés à des prisonniers visités en juin ont également été remis à cette occasion.

Un troisième médecin a participé aux visites aux prisonniers de guerre en novembre et a évalué les besoins médicaux, tant dans la capitale que près de la frontière, à Belet Huen. Des hôpitaux ont été visités ainsi que la banque du sang de la Société nationale. En conclusion de cette mission, il a été décidé que le CICR poursuivrait son assistance médicale au profit de trois hôpitaux (deux de la capitale et celui de Belet Huen), ainsi qu'aux camps de prisonniers de guerre. Un premier envoi de médicaments et du matériel de pansements ont été acheminés à la fin de l'année.

Le Croissant-Rouge somalien, quant à lui, a reçu du matériel pour la transfusion sanguine, ainsi que des unités standards contenant des médicaments, du matériel chirurgical et des pansements.

La valeur de l'assistance médicale fournie par le CICR à la Somalie s'est élevée en 1982 à 176.930 francs suisses.

### Secours

Outre l'assistance médicale, quelques secours ont été distribués aux prisonniers de guerre visités. En juin, 400 couvertures ainsi que des matelas leur ont été remis. A la fin de l'année, a débuté en leur faveur une action de distribution de fruits, livres et articles de loisirs.

### Soudan

Le CICR a poursuivi ses activités d'assistance et de recherches en faveur de divers groupes de réfugiés sur sol soudanais (victimes des conflits érythréen et tigréen, Ougandais). Il a aussi fait parvenir des secours en Erythrée et au Tigré par le biais de divers organismes d'assistance. De l'aide a également été acheminée de Khartoum jusque dans la région

tenue par les «Forces armées du Nord» (FAN), à l'est du Tchad, où une délégation a été ouverte à Abéché. La prise de N'Djamena par les FAN a ensuite rendu inutile le lien entre Khartoum et Abéché (voir chapitre «Tchad» du présent Rapport).

Sur le plan médical, le CICR a opéré un certain désengagement en remettant la charge de l'hôpital de Kassala et l'action médicale dans les camps de réfugiés de Khashm-el-Girba et du «Km 26» à la Ligue et au Croissant-Rouge soudanais.

Dans le domaine de la diffusion du droit international humanitaire, le chef de la délégation a donné une conférence devant une centaine d'officiers supérieurs de l'armée soudanaise. Un programme de diffusion auprès des forces armées a par ailleurs été élaboré.

Au siège du CICR à Genève, le Président Hay a reçu le Commissaire soudanais pour les réfugiés, M. Abdel Magid Bashir Elahmadi, le 16 mars.

Enfin, le délégué général pour l'Afrique s'est rendu à Khartoum en juin afin de procéder avec la délégation à une évaluation des activités du CICR au Soudan.

### Assistance médicale

En janvier, un médecin du CICR a effectué une mission au Soudan aux fins, notamment, de réévaluer les activités médicales de l'hôpital de Kassala. Le CICR avait pris celui-ci en charge, en collaboration avec la Croix-Rouge suisse, au début de 1979, les principaux bénéficiaires des soins étant les victimes du conflit érythréen, combattants et civils, et, dans une moindre mesure et selon les besoins, la population locale. La Croix-Rouge suisse a mis à disposition l'équipe médicale et assuré l'approvisionnement de l'hôpital de Kassala en médicaments et en matériel médical. Mais compte tenu de l'évolution de la situation et des besoins de la population réfugiée, le CICR a remis la responsabilité de l'action à la Ligue à partir du 1<sup>er</sup> avril 1982.

Lors de sa mission, le médecin du CICR a introduit une équipe médicale norvégienne, en remplacement de celle de la Croix-Rouge suisse, dans les camps de réfugiés érythréens de Khashm-el-Girba et du «Km 26», pour une période de trois mois seulement. En effet, le CICR a également renoncé dès le 1<sup>er</sup> avril à la responsabilité de cette activité médicale. Le Croissant-Rouge soudanais l'a reprise, en collaboration avec la Ligue.

Comme les années précédentes, le CICR a fourni des médicaments et du matériel médical aux hôpitaux des mouvements érythréens et tigréen, par l'intermédiaire de leurs organismes d'assistance.

### Secours

Une assistance matérielle, essentiellement alimentaire, a été fournie aux organismes d'assistance des mouvements érythréens et tigréen, en faveur des prisonniers et des populations civiles déplacées nécessiteuses. L'ERA («Eritrean Relief Association»), organisme d'assistance de l'EPLF («Eri-

trean People's Liberation Front»), et l'ERCCS («Eritrean Red Cross and Red Crescent Society»), organisme d'assistance de l'ELF («Eritrean Liberation Front»), ainsi que le REST («Relief Society of Tigray»), organisme d'assistance du TPLF («Tigrean People's Liberation Front») se sont chargés des distributions.

### Agence de recherches

L'Agence de recherches de Khartoum a orienté ses activités en faveur des réfugiés venus d'Ethiopie et d'Ouganda, comme en 1981, à l'aide d'«antennes» implantées dans les divers camps où étaient réunis les réfugiés.

Le travail de recherche de membres de familles séparés et d'échange de messages familiaux a été effectué en étroite coopération avec la Croix-Rouge ougandaise, lorsque les réfugiés concernés étaient ougandais. Les réunions de familles avec l'étranger ont été réalisées en collaboration avec le HCR.

Les employés locaux, depuis trois ans au service du CICR, ont été répartis entre Khartoum et les régions de Port Soudan, Gedaref, Kassala et Juba. Dans cette dernière région, au Sud Soudan, le nombre de réfugiés venus de l'Ouganda est allé en augmentant tout au long de l'année et plusieurs nouveaux camps ont été ouverts. Aussi, un collaborateur de l'Agence de recherches au siège a-t-il gagné le Soudan à fin novembre pour une mission de deux mois, afin d'apprecier la situation générale en matière de mouvements de population au Soudan et plus particulièrement dans le sud du pays.

## Ouganda

A la fin de 1981, les autorités ougandaises avaient fait savoir au CICR qu'elles tenaient à ce qu'il remette ses activités d'assistance à la Société nationale de la Croix-Rouge ou à d'autres organismes ougandais, et qu'il cesse ses visites des lieux de détention (cf. Rapport d'activité 1981, p. 17). Aussi, le délégué général pour l'Afrique s'est-il rendu à Kampala en janvier 1982 pour discuter de l'avenir du CICR en Ouganda, mais le vice-Président, M. Muwanga, lui a confirmé la volonté des autorités ougandaises. Lorsque le CICR a été notifié par celles-ci que le départ de sa délégation d'Ouganda était fixé au 31 mars, M. Richard Pestalozzi, vice-Président du CICR, s'est rendu à Kampala, où il a rencontré le vice-Président de la République et le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. M. Pestalozzi a remis à ses interlocuteurs un mémorandum pour manifester le désir du CICR de poursuivre le dialogue en vue de reprendre, dans un avenir proche, ses activités de protection, tâche qui lui est spécifique et qui correspond à un besoin humanitaire.

La décision du gouvernement ougandais étant irrévocable, le CICR a remis à la Croix-Rouge ougandaise son action d'assistance, tant dans la province du Nil occidental («West Nile») que dans les environs de Kampala, ainsi qu'une partie des activités de l'Agence de recherches. A partir du 31 mars, il n'y avait donc plus de délégation du CICR en Ouganda et c'est

le délégué régional basé à Nairobi qui a été désigné comme le représentant du CICR auprès des autorités ougandaises. Son rôle a été de traiter les dossiers en suspens, notamment ceux de l'Agence de recherches. Il a effectué quelques missions à Kampala au cours de 1982 en vue de négocier, entre autres, la reprise des visites des lieux de détention, mais sans résultat.

### Protection

Aucune action de protection en faveur des détenus n'a pu être entreprise en 1982, le gouvernement ougandais ayant retiré au CICR l'accès aux prisons, le 14 décembre 1981, (cf. Rapport d'activité 1981, p. 17) et les démarches menées au cours de l'année pour obtenir le droit de visiter à nouveau les lieux de détention n'ayant pas abouti.

### Secours

Dans la province du «West Nile», le CICR a assisté, pendant les trois premiers mois de l'année, de nombreuses personnes déplacées à l'intérieur même de la région ou des personnes de retour du Zaïre où elles s'étaient momentanément réfugiées. Cette action a même été en augmentant, le nombre de personnes revenant du Zaïre ayant connu une forte croissance. Le CICR a distribué aux personnes nécessiteuses des secours en vivres et en couvertures, vêtements, savon, etc. Par ailleurs, les dispensaires approvisionnés par le CICR ont organisé des distributions de lait aux enfants nécessiteux.

Dans les environs de Kampala, des troubles ont engendré une certaine insécurité au début de 1982 et de nombreuses personnes se sont déplacées à la recherche d'abris sûrs. Le CICR leur a fourni des secours, de la nourriture et des couvertures surtout. Pour ce faire, il a été aidé par la Croix-Rouge ougandaise qui était chargée des distributions.

En outre, les détenus libérés et les familles de détenus ont aussi reçu quelques secours sous forme de couvertures et de savon essentiellement.

Lorsque le CICR a fermé sa délégation de Kampala à fin mars, les stocks entreposés en Ouganda ont été répartis entre la Croix-Rouge ougandaise, l'Armée du Salut et le HCR.

### Assistance médicale

Pendant les trois premiers mois de l'année, le CICR a poursuivi son assistance aux dispensaires travaillant dans la province du «West Nile». Une douzaine de ces établissements ont ainsi reçu des médicaments et des unités médicales standards. De plus, l'équipe médicale, constituée d'un médecin et d'une infirmière, qui avait renforcé la sous-délégation d'Arua dès septembre 1981, a continué à travailler avec le personnel des dispensaires, fournissant les médicaments, donnant des consultations pour les cas difficiles et procédant à des évacuations sanitaires.

Des unités médicales ont également été fournies à deux hôpitaux des environs de Kampala qui accueillaient les

personnes victimes des troubles qui avaient éclaté dans la région au début de 1982.

Une action d'assistance médicale a été poursuivie après la fermeture de la délégation : l'atelier orthopédique de l'hôpital Mulago, à Kampala, a reçu du matériel utile à la production de prothèses. Lors d'une de ses missions à Kampala, le délégué régional basé à Nairobi a visité l'atelier et établi une liste des besoins en matériel avec les chirurgiens responsables; ce matériel a été ensuite envoyé à la Croix-Rouge ougandaise qui s'est chargée de le remettre à l'hôpital Mulago.

### Agence de recherches

Les activités de l'Agence de recherches de Kampala ont essentiellement porté sur les mouvements de populations qui étaient importants dans la province du «West Nile» et, dans une moindre mesure, dans les environs de Kampala. Une étroite collaboration s'est instaurée avec les bureaux de l'Agence de recherches au Soudan, au Kenya et au Zaïre (notamment l'*«antenne»* installée à Aru, dans le Haut-Zaïre, où des milliers d'Ougandais s'étaient réfugiés pour fuir le «West Nile»). L'Agence de Kampala a effectué des recherches de personnes, échangé des messages familiaux et assuré l'envoi de certificats scolaires.

Après son départ de l'Ouganda, le CICR a réparti les activités de recherches pour ce pays entre sa délégation régionale à Nairobi, qui a repris le travail de coordination avec les Agences de recherches dans les pays avoisinants et a assuré la transmission du courrier, et la Croix-Rouge ougandaise, pour laquelle les employés locaux du CICR ont travaillé à partir du 31 mars. Le CICR a assisté financièrement la Croix-Rouge ougandaise pour ses activités de recherches qui ont essentiellement consisté à recevoir les demandes d'enquête concernant des Ougandais réfugiés dans les pays voisins. Une déléguée-recherches a effectué une mission à Kampala en juillet, afin d'assurer une bonne coordination du travail.

### Autres pays

Au Kenya, dans le domaine de la protection, le CICR a fait une offre de services aux autorités gouvernementales, demandant l'accès aux personnes arrêtées à la suite de la tentative de coup d'Etat du 1<sup>er</sup> août 1982. Cette offre, remise le 30 août, était encore sans réponse à la fin de l'année. Sur le plan de la diffusion du droit international humanitaire, un programme destiné aux forces de police a été mis sur pied. Une première conférence a été donnée par le délégué régional devant 250 participants.

En tant que délégation régionale, Nairobi a servi de base logistique, comme au cours de 1981, pour l'action d'assistance menée en Ouganda. Après le 31 mars, date de la fermeture de la délégation en Ouganda (voir sous ce chapitre dans le présent Rapport), la délégation de Nairobi a repris sous sa responsabilité les dossiers en suspens. L'Agence de recherches au Kenya a poursuivi ses activités dans les domaines de la recherche de

personnes et de la transmission de messages familiaux, en travaillant en étroite collaboration avec les délégations du CICR au Soudan et au Zaïre, et en assurant dès le 31 mars la coordination avec les employés de la Croix-Rouge ougandaise spécialisés dans les recherches. La majorité des personnes requérant les services de l'Agence de recherches en 1982 était constituée d'Ougandais, qui trouvaient là le moyen de garder contact avec des membres de leur famille réfugiés dans d'autres pays ou restés en Ouganda.

Le délégué régional du CICR à Nairobi s'est rendu en **Tanzanie** en mars, pour une mission au cours de laquelle il a remis aux autorités les rapports de la visite faite par le CICR, en septembre 1981, à une vingtaine de personnes détenues en Tanzanie à la suite du conflit avec l'Ouganda. Rappelons que ces personnes avaient refusé en 1980 d'être rapatriées, le HCR étant chargé de leur trouver un pays d'accueil. A l'occasion de cette mission, contact a été repris avec les représentants de la Société nationale de la Croix-Rouge, notamment à propos des questions de diffusion du droit international humanitaire.

Le délégué régional de Nairobi a effectué une mission à **Madagascar** en mai, dans le but de renouer contact avec les autorités et les représentants de la Société nationale de la Croix-Rouge. La question de la diffusion du droit international humanitaire auprès des forces armées et des universités a été abordée à cette occasion.

## Afrique centrale et de l'Ouest

### Burundi

En 1981, le CICR avait obtenu des autorités du Burundi leur accord de principe pour visiter les lieux de détention du pays, selon ses modalités.

Du 4 au 29 septembre 1982, une série de visites a été réalisée par trois délégués du CICR basés à Kinshasa. Ils ont eu accès, dans l'ensemble du pays, à 11 lieux de détention dépendant du ministère de la Justice, où se trouvaient au total 3.322 détenus arrêtés pour divers motifs. Les visites se sont déroulées selon les modalités habituelles du CICR ; elles ont été accompagnées d'une remise de secours (articles d'hygiène, assortiments de médicaments et de pansements, outillage pour ateliers de menuiserie et articles de loisir) représentant environ 36.000 francs suisses.

Le ministre de l'Intérieur a, par ailleurs, donné son accord de principe pour que le CICR, lors d'une série de visites ultérieures, étende son action de protection aux détenus incarcérés dans les lieux de détention placés sous sa responsabilité.

Au cours de cette mission, les délégués du CICR ont eu des entretiens avec le lieutenant-colonel Stanislas Mandi, ministre de l'Intérieur, avec M. Laurent Nzeyimana, ministre de la Justice, ainsi qu'avec de hauts responsables du ministère des Affaires étrangères et de l'Administration pénitentiaire. Ils se

sont également entretenus avec les dirigeants de la Croix-Rouge du Burundi.

La mission du mois de septembre a aussi permis au CICR d'aborder avec les autorités du Burundi la question de l'adhésion de ce pays aux Protocoles additionnels.

## Cap-Vert

A l'invitation des autorités du Cap-Vert, un délégué du CICR a effectué une mission dans ce pays à la fin du mois de mars. Il a été reçu par le chef de l'Etat, le Président Aristides Pereira. Il s'est également entretenu avec M. Julio Cesar de Carvalho, ministre de l'Intérieur, le Dr David Hopffer Cordeiro Almada, ministre de la Justice, et le Dr Ireneu Fileto Gomes, ministre de la Santé et des Affaires sociales.

Cette mission avait notamment pour objectif la visite aux détenus de sécurité. C'est ainsi que le 25 mars, le délégué du CICR a eu accès à 15 personnes condamnées pour atteinte à la sécurité de l'Etat et détenues à la prison de Mindelo, sur l'île de Sao Vincente. Par la suite, le CICR a obtenu du chef de l'Etat lui-même l'autorisation de renouveler ses visites, ce qui a permis au délégué régional pour l'Afrique de l'Ouest et à un médecin de se rendre au Cap-Vert au mois de septembre où ils ont eu accès, selon les modalités du CICR, à 12 des personnes précédemment visitées (3 détenus avaient été libérés dans l'intervalle).

Les deux missions effectuées en 1982 ont, en outre, fourni l'occasion aux délégués du CICR de discuter avec les autorités et avec le Président de la Croix-Rouge locale à la fois de l'adhésion du Cap-Vert aux Conventions de Genève et de la procédure de reconnaissance de la Société de la Croix-Rouge.

## Gambie

A la suite de la tentative de coup d'Etat du 29 juillet 1981, le CICR avait cherché à obtenir l'accès aux personnes arrêtées : il avait adressé une offre de services aux autorités gambiennes au mois d'août, puis avait effectué plusieurs missions à Banjul. Ces démarches étaient demeurées sans résultats à la fin de 1981.

Après qu'une nouvelle mission à fin mars 1982 n'eut pas abouti, un délégué du CICR s'est rendu sur place, en juin, pour poursuivre les négociations visant à obtenir l'accès aux lieux de détention du pays. Il a été reçu notamment par le vice-Président de la République, M. Bakary Derbo, et par le ministre de l'Intérieur, M. A. S. M'Boob. Ces entretiens n'ont cependant donné aucun résultat concret, les autorités gambiennes n'ayant pas accepté, à ce stade, l'offre de services du CICR. Les autorités sénégalaises à Dakar et leur représentant à Banjul ont également été approchés à plusieurs reprises, mais la situation demeurait inchangée à la fin de l'année.

Les missions en Gambie ont donné l'occasion, par ailleurs, de plusieurs entretiens avec les responsables de la Croix-Rouge gambienne.

## Ghana

Dès le début de l'année, le CICR a cherché à obtenir l'accès aux personnes arrêtées à la suite du coup d'Etat du 31 décembre 1981. A cette fin, il a effectué quatre missions au Ghana, en avril, juin, août et novembre. Ses délégués se sont entretenus avec les plus hautes autorités du pays, dont le lieutenant Rawlings, Président du «Provisory National Defence Committee», et, à plusieurs reprises, avec le brigadier Nunoo Mensah, membre du même comité et chef de l'armée, et avec M. J. Hansen, ministre de l'Intérieur. De nombreux entretiens ont également eu lieu avec les dirigeants de la Croix-Rouge ghanéenne.

Une offre de services ainsi qu'un mémorandum présentant notamment les modalités que s'est fixées le CICR pour les visites aux lieux de détention ont été remis aux autorités ghanéennes au mois d'avril. Cette offre de services a été reçue positivement, l'accord de principe ayant été communiqué au CICR au mois de juin. Deux mois plus tard toutefois, la règle de l'entretien sans témoin a été remise en question, ce qui a empêché le CICR de mener à bien son action. Depuis lors, malgré des démarches répétées, la situation n'a pas évolué.

## Rwanda

Comme en 1981, le CICR a poursuivi ses démarches en vue d'avoir accès aux détenus de sécurité. Les autorités rwandaises se sont montrées favorables à la requête du CICR, mais ont précisé qu'en vertu de la législation locale, elles n'étaient pas en mesure d'accepter le principe de l'entretien sans témoin avec les personnes détenues, notamment avec les prévenus. Aussi le CICR s'est-il vu contraint de ne pas user l'autorisation qui lui était donnée de visiter toutes les catégories de détenus et tous les lieux de détention.

La mission a, par ailleurs, permis aux délégués du CICR de traiter avec les autorités et les responsables de la Croix-Rouge locale de la procédure d'adhésion aux Protocoles additionnels de 1977, et de la reconnaissance officielle de la Croix-Rouge rwandaise (*voir aussi le chapitre consacré aux «Sociétés nationales»*). Ils se sont plus particulièrement entretenus de ces questions avec MM. F. Ngarukiyintwali, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ch. Nkurunziza, ministre de la Justice, I. Musafiri, ministre de la Santé, et Karemra, ministre à la Présidence.

## Sahara occidental

Depuis 1975, le CICR suit l'évolution du conflit du Sahara occidental cherchant, d'une part, à exercer ses activités conventionnelles en faveur des victimes — principalement des prisonniers de guerre — et rappelant, d'autre part, aux parties concernées les obligations que leur imposent les Conventions de Genève. Malgré des démarches réitérées, l'action de

protection du CICR demeure bloquée, cela depuis quelques années. En effet, les dernières visites effectuées par des délégués du CICR remontent, pour les prisonniers en mains marocaines, à 1978 (visite à 99 prisonniers algériens) et, pour les prisonniers détenus par le Front Polisario, à 1976 (visite à 57 prisonniers marocains et mauritaniens sur un total non précisé).

A la fin de 1981, le CICR, rappelant l'applicabilité des Conventions de Genève au conflit du Sahara occidental, a renouvelé son offre de services auprès du roi Hassan II du Maroc et du secrétaire général du Front Polisario, M. Mohamed Abdel Aziz. Cette requête a été suivie, au début de 1982, de l'envoi d'un mémorandum sur les démarches et activités du CICR dans le cadre de ce conflit depuis 1975, aux sept chefs d'Etat africains, membres du «Comité de mise en œuvre pour le Sahara occidental», créé par l'OUA en 1981, soit à MM. Arap Moi, Président du Comité (Kenya), Sekou Touré (Guinée), Moussa Traore (Mali), Shesu Shagari (Nigeria), Siadka Stevens (Sierra Leone), Gaafar Nimeyri (Soudan), Julius Nyerere (Tanzanie) ainsi qu'au Comité lui-même à Addis Abeba.

En dépit de ces nouvelles démarches, le CICR n'a enregistré aucun progrès de son action en faveur des victimes du conflit du Sahara occidental.

### **Prisonniers en mains marocaines**

Sans réponse à l'offre de services qu'il avait adressée au roi Hassan II, le CICR a réitéré sa requête auprès du ministère des Affaires étrangères, le 15 octobre, et a rappelé les obligations conventionnelles du Maroc. Les autorités marocaines, par l'intermédiaire de leur Mission permanente, ont assuré qu'elles n'étaient pas opposées au principe d'une action du CICR dans le domaine de la protection. Toutefois, aucune visite de prisonniers (que ce soit les militaires algériens ou les combattants du Front Polisario capturés au cours du conflit) n'a pu être réalisée au Maroc, en 1982. L'Agence centrale de recherches du CICR a néanmoins fait transmettre aux prisonniers algériens 558 colis et 64 lettres venant de leurs familles et, à ces dernières, 8 lettres de prisonniers. Pour cette action, le CICR a bénéficié du concours des Croissants-Rouges algérien et marocain.

### **Prisonniers en mains du Front Polisario**

Le 24 novembre 1981, le CICR avait répété au secrétaire général du Front Polisario sa requête pour visiter les prisonniers détenus par ce mouvement et mettre en place un système d'échange de messages Croix-Rouge entre les prisonniers et les familles. La réponse — positive — est venue le 6 mars 1982. Dans une lettre de son Président, le CICR a alors proposé une date pour commencer l'action de protection et a souligné qu'il partait du principe que l'accord donné s'étendait aussi aux modalités habituelles que s'est fixées l'institution pour ses visites. En mars et en avril, il a envoyé un délégué à Alger pour préparer avec des responsables du Front Polisario

la réalisation de l'action de protection, mais sans obtenir de résultats satisfaisants. A deux reprises, à fin avril et à fin juin, il a demandé au Front Polisario de lui confirmer expressément qu'il acceptait les modalités de visites du CICR (notamment l'accès à la totalité des prisonniers, l'entretien sans témoin et la répétition des visites). Il n'a pas reçu cette confirmation, ni l'indication du nombre de prisonniers détenus par le Front. En octobre, le CICR a informé le gouvernement algérien des démarches tentées sans succès auprès du Front Polisario.

### **Anciens prisonniers en mains mauritanienes**

Le Croissant-Rouge mauritanien a remis au CICR une liste de 150 combattants du Front Polisario que la Mauritanie avait libérés en 1979 et en 1980; cette liste représente la notification officielle de l'état-major mauritanien. En 1981, le Croissant-Rouge de Mauritanie avait déjà informé le CICR que son pays ne détenait plus aucun membre du Front Polisario.

### **Tchad**

A la fin de 1981, l'action du CICR au Tchad était limitée à la réalisation d'un programme de rééducation en faveur des invalides de guerre. La délégation proprement dite avait été fermée en octobre. Au début de 1982, de nouveaux affrontements armés ayant éclaté entre les troupes du GUNT (Gouvernement d'Union Nationale de Transition) et les Forces armées du Nord (FAN), le CICR a envoyé une délégation à N'Djamena pour étudier une éventuelle reprise de ses activités en faveur des victimes de la guerre, notamment des prisonniers. Parallèlement, des délégations partis de Khartoum ont visité les secteurs contrôlés par les FAN. A la suite de ces deux missions, le CICR a décidé d'établir deux délégations, l'une à N'Djamena et l'autre à Abéché, toutes deux avec pour tâche de développer des actions d'assistance et de protection en faveur des populations et des prisonniers de guerre.

Les événements militaires au Tchad ont ensuite rapidement modifié le dispositif du CICR, puisque la prise de N'Djamena par les FAN a transformé de facto la délégation d'Abéché en sous-délégation de N'Djamena, sans pour autant changer les objectifs premiers de l'action.

Dès lors et jusqu'à la fin de l'année, les délégues du CICR ont sillonné le pays afin de suivre l'évolution de la situation alimentaire et médicale des populations. Les résultats de ces missions ont été ensuite communiqués aux autorités tchadiennes et aux organisations internationales, cela à la demande expresse du chef de l'Etat tchadien.

C'est ainsi qu'au cours du mois d'août, les délégués ont constaté une aggravation alarmante de la situation alimentaire dans le pays, due tant aux circonstances conflictuelles qu'aux conditions climatiques. Le CICR s'est alors efforcé d'informer et d'alerter les représentants des agences internationales. A la suite d'un appel lancé à la communauté internationale par le Bureau du coordinateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (UNDRO), une action de secours a été

rapidement mise sur pied et un pont aérien a fonctionné jusqu'au début d'octobre. Le CICR a non seulement contribué à organiser cette action d'assistance, mais il a participé lui-même au pont aérien.

Sur le plan de la protection, le chef de l'Etat tchadien lui ayant accordé l'accès aux prisonniers de guerre, le CICR les a visités dès la fin août. A partir du mois d'octobre, les activités de protection ont constitué l'essentiel du travail du CICR au Tchad, les organisations d'entraide étant à même d'assurer l'assistance aux populations nécessiteuses. Le caractère d'urgence de l'action avait alors diminué et les routes étaient devenues à nouveau praticables, ce qui facilitait la tâche.

Au siège de Genève, le Président du CICR a reçu le vice-Président et ministre des Affaires étrangères du Tchad, M. Idriss Miskine, le 30 novembre, à l'occasion de sa présence à Genève pour la Conférence des Nations Unies sur le Tchad.

## Protection

Dès la première mission d'une délégation du CICR au Tchad, les autorités du GUNT autorisèrent les visites aux prisonniers de guerre FAN tombés entre leurs mains: le 4 mars, huit prisonniers blessés étaient ainsi visités à l'hôpital de N'Djamena. Par la suite, 20 prisonniers de guerre FAN, cinq personnes détenues pour motif politique et un militaire aux arrêts ont été visités à deux reprises. A l'occasion de la deuxième visite, des messages familiaux ont été échangés. Enfin, en mai, la maison d'arrêt de N'Djamena était ouverte aux délégations du CICR, qui y ont visité un total de 344 détenus.

Après la prise de N'Djamena par les FAN, les nouvelles autorités tchadiennes accordèrent au CICR l'autorisation de visiter tous les prisonniers de guerre, dans tout le pays. Dès la fin août, ces visites ont eu lieu dans de très nombreuses localités du centre, du nord et de l'est du Tchad. Ainsi, d'août au 31 décembre 1982, 804 prisonniers de guerre ont bénéficié des visites des délégations du CICR, qui, à cette occasion, leur ont distribué quelques secours.

Outre les visites aux prisonniers de guerre, le CICR a demandé aux autorités tchadiennes d'avoir accès aux détenus civils, arrêtés en raison des événements. Il s'agissait principalement de cadres et hauts fonctionnaires du GUNT. Les premières démarches, effectuées le 18 novembre, n'avaient encore reçu aucune réponse à la fin de l'année.

## Secours

En mars et avril 1982, deux équipes de délégations du CICR, comprenant chacune un médecin, se sont déplacées dans les zones conflictuelles du Tchad afin d'évaluer les besoins de la population touchée par les combats. La première équipe, partie de N'Djamena, a visité les provinces du Batha et du Guéra; la seconde, composée de délégations basées à Khartoum, s'est rendue dans les secteurs contrôlés par les FAN, notamment à Biltine et Abéché.

Dans la zone contrôlée par les Forces armées du Nord d'Hissène Habré, l'évaluation a été suivie de la mise en œuvre

d'un projet d'aide alimentaire d'appoint à l'hôpital d'Abéché, ainsi qu'à la léproserie et à l'orphelinat du même lieu. Une assistance était également prévue pour les prisonniers de guerre de la maison d'arrêt d'Abéché.

Dès l'installation des délégations à Abéché, à fin mai, d'autres missions d'évaluation ont été entreprises dans l'Ouaddai, le Biltine et l'Ennedi. Après la victoire des FAN, les délégations d'Abéché ont travaillé de concert avec ceux basés à N'Djamena, tant pour les missions d'évaluation que pour la distribution des secours alimentaires et médicaux.

Les délégations basées à N'Djamena, pour leur part, ont conduit en mai de nouvelles missions d'évaluation dans le centre du pays (régions d'Ati et Mongo). Ils constatèrent à cette occasion qu'en raison de la guerre et de la sécheresse, l'état de malnutrition des enfants rendait nécessaire l'organisation de centres d'alimentation. Aussi, deux centres d'alimentation d'appoint ont-ils été rapidement mis sur pied à Ati et Mongo, destinés aux enfants et aux femmes enceintes et allaitantes. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a fourni les vivres. Pour le seul mois de juin, le centre de Mongo a distribué quelque 52 tonnes de nourriture à 9.500 personnes.

En août, les fortes pluies qui suivirent la période de la sécheresse entraînèrent une aggravation alarmante de la situation alimentaire dans le pays, notamment dans les préfectures du Guéra et de l'Ennedi. Les délégations du CICR s'efforcèrent alors d'alerter les autorités tchadiennes et les organisations internationales. En outre, ils réorganisèrent le centre alimentaire de Mongo de façon qu'il soit en mesure de nourrir plus de personnes de manière complète (et non plus seulement d'apporter une nourriture d'appoint). Suite à un appel de l'UNDRO, il a été possible de mettre sur pied un pont aérien (les routes étant rendues impraticables par les pluies), sous la coordination du CICR et avec la collaboration de divers organismes d'entraide. Le pont aérien, qui a fonctionné du 1<sup>er</sup> septembre au 5 octobre, a permis d'approvisionner les régions du centre et du nord. Le CICR, de son côté, a acheminé, du 23 septembre au 5 octobre, 342 tonnes de secours alimentaires à destination principalement de Mongo ainsi que d'Abéché, Iriba et Oum Chalouba. Dès la fin de la saison des pluies, l'acheminement de la nourriture s'est fait par voie terrestre.

La phase d'urgence passée, le CICR a remis ses activités d'assistance à d'autres organismes. La Croix-Rouge du Tchad en formation, soutenue par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, a repris la charge du centre d'alimentation de Mongo, alors que le centre d'Ati est passé sous la responsabilité de «Médecins sans frontières» (MSF).

Dans la région de Faya, les délégations ont également constaté des besoins. Un convoi de secours alimentaires de 40 tonnes y a été acheminé en août et le travail de distribution a été assuré par la «Protection maternelle et infantile», en faveur de 10.500 personnes de la région.

Au cours de l'année, le CICR a aussi fourni des secours aux prisonniers de guerre visités et à certains groupes de personnes spécialement vulnérables, tels les lépreux, les orphelins et les malades dans les hôpitaux. Cette assistance a consisté en nourriture, couvertures et vêtements.

## Assistance médicale

Les premières évaluations effectuées en mars dans les régions de Batha et Guéra ont révélé une infrastructure médicale insuffisante et le CICR a fourni immédiatement aux dispensaires concernés le minimum d'assistance nécessaire. Un système de distribution de médicaments basé sur les structures médicales existantes a été mis sur pied dès le mois de mai pour permettre que les blessés reçoivent des soins adéquats et que des stocks de médicaments soient constitués dans les deux localités d'Ati et de Mongo. Les hôpitaux de ces deux chefs-lieux de province ont également été rééquipés. Le personnel médical du CICR a également participé de près à l'élaboration des programmes alimentaires et à la surveillance des personnes en traitement dans les centres alimentaires d'Ati et de Mongo. Dans ce cadre, une collaboration étroite s'est instaurée avec la Croix-Rouge tchadienne en formation et la Ligue.

Du fait des combats, les délégués du CICR ont eu l'occasion d'effectuer quelques évacuations de blessés; deux soldats zaïrois ont été évacués sur N'Djamena en mai et onze blessés ont été amenés à la capitale depuis Busso.

De manière plus générale, tout au long de l'année, les délégués du CICR ont distribué des médicaments au gré des besoins constatés pendant les missions d'évaluation, notamment dans les régions d'Abéché et de Faya. Ainsi, dans cette dernière ville, l'organisation MSF a reçu du CICR du matériel médico-sanitaire afin de poursuivre ses activités au mieux.

Enfin, il convient de rappeler qu'en 1981, le CICR avait décidé de soutenir l'action entreprise dans le domaine de l'aide aux invalides de guerre par un prêtre de la mission catholique de Kabalaye, à N'Djamena, en participant à l'achat de matériel et en envoyant un physiothérapeute. Cette action d'assistance aux invalides de guerre s'est poursuivie pendant toute l'année 1982. Depuis le début de l'action, en septembre 1981, jusqu'à fin 1982, l'atelier orthopédique de la mission de Kabalaye a ainsi produit 166 jambes artificielles et appareils de marche.

La valeur totale des secours médicaux distribués au Tchad sous la forme d'unités de front, d'unités de dispensaires et de pédiatrie, de matériel de pansement et de perfusion, ainsi que d'instruments chirurgicaux, s'est élevée à quelque 320.000 francs suisses.

## Agence de recherches

D'octobre 1981 (date de la fermeture de la délégation) jusqu'en septembre 1982, les cas soumis à l'Agence de recherches étaient traités directement par le siège. Les activités de protection entreprises ont nécessité la présence sur le terrain d'une déléguée-recherches. Dès lors, celle-ci a participé aux visites de prisonniers de guerre et s'est chargée de leur enregistrement, ainsi que de l'échange de messages familiaux et du recueil des demandes d'enquêtes.

## Zaïre

En 1982, la présence du CICR au Zaïre a été officialisée, le 27 février, par la signature d'un accord de siège avec le gouvernement zaïrois. Rappelons que le CICR était actif au Zaïre de façon continue depuis 1978, époque des événements du Shaba.

La principale activité du CICR a été, en 1982, la protection des personnes détenues, complétée par une action d'assistance, ainsi que le rétablissement de relations entre ces détenus et leurs familles.

Pour mieux faire connaître son action, le CICR a organisé, durant le premier semestre, plus de trente causeries avec projection de films à l'intention de divers milieux. Dans le courant du mois de décembre, a débuté un programme de conférences sur le mouvement de la Croix-Rouge et le droit international humanitaire, destinées aux cadres de la Croix-Rouge zaïroise.

## Protection

Autorisé en 1978 à visiter les lieux de détention du Shaba, le CICR avait finalement obtenu, au cours de négociations successives, l'accès à tous les lieux de détention dépendant du ministère de la Justice, des Forces armées zaïroises (prisons militaires, cachots de gendarmerie, etc...) et de la Sécurité, chaque visite devant toutefois faire l'objet d'une requête spécifique auprès des autorités. Dans les trois derniers mois de 1981, l'action de protection s'était heurtée à des difficultés: le CICR n'avait plus été en mesure d'effectuer de visites selon ses critères. Un mémorandum relevant les principaux problèmes rencontrés par le CICR dans le domaine de la protection avait alors été adressé au Premier commissaire d'Etat.

Cette démarche a été suivie, au mois de janvier 1982, d'une mission, à Kinshasa, du délégué général du CICR pour l'Afrique. Celui-ci a eu des entretiens avec les plus hautes autorités, soit avec le chef de l'Etat le Président Mobutu Sese Seko, le Premier commissaire d'Etat, les commissaires d'Etat aux Affaires étrangères et à la Justice, le procureur général de la République, l'administrateur général du Centre national de recherches et d'investigations (CNRI) et les principaux responsables du Centre national de sécurité. Le Président Mobutu a confirmé la volonté du gouvernement zaïrois d'autoriser le CICR à poursuivre son activité de protection. De plus, au cours d'une séance de travail organisée à la demande du chef de l'Etat, le délégué général a pu discuter de façon approfondie les différents problèmes rencontrés, cela en présence du procureur général et des autorités responsables des divers lieux de détention visités.

A la suite des garanties obtenues lors de cette mission, les visites aux personnes détenues ont repris au début du mois de février et se sont poursuivies jusqu'à la fin de l'année. Les délégués du CICR ont visité, dans la capitale zaïroise, une dizaine de lieux de détention dépendant du ministère de la Justice, des militaires et de la Sécurité; certains lieux ont été visités à plusieurs reprises. En province, quatre séries de visites

ont été réalisées dans trois régions différentes: au mois de mars, les délégués du CICR ont eu accès dans le Kivu, à l'est du Zaïre, à 27 lieux de détention dépendant de trois instances différentes (Justice, Forces armées et Sécurité) et regroupant 1071 détenus; dans le Shaba, ils ont vu, au mois d'août, 1630 détenus dans 8 lieux dépendant aussi de ces trois instances; au mois d'octobre, ils se sont rendus dans quatre lieux dépendant des Forces armées zaïroises et dans un lieu dépendant de la Sécurité qui avait été vu précédemment en août, où se trouvaient au total 23 détenus; en novembre, ils ont visité, dans le Haut-Zaïre, sept lieux de détention civils et militaires regroupant 214 détenus.

Ainsi, en 1982, plus de 6000 détenus ont été visités dans l'ensemble du pays. Les visites ont fait l'objet de rapports confidentiels aux autorités zaïroises. Des visites intermédiaires ont été effectuées pour la remise de secours ou le traitement de cas relevant de l'Agence de recherches.

### Assistance médicale

Un délégué-médecin a participé à la plupart des visites de lieux de détention effectuées à Kinshasa et en province. Les visites du mois d'août au Shaba ont été réalisées avec la participation d'un médecin de l'administration pénitentiaire régionale. Le CICR a approvisionné les dispensaires de certaines des prisons visitées en médicaments et pansements. Il a également fourni des médicaments spécifiques à quelques détenus et anciens détenus.

### Secours

Outre les secours médicaux, des vivres, des couvertures, des objets de toilette et de loisirs, des ustensiles divers ont été distribués dans les prisons visitées. Quelques familles de détenus et des anciens détenus dans le besoin ont aussi reçu une aide.

Le CICR s'est également occupé de la situation sanitaire dans les lieux de détention et a envoyé à deux reprises un hygiéniste au Zaïre. Celui-ci a visité des prisons de la capitale, du Kivu et du Shaba en vue de la mise sur pied d'un programme d'hygiène. Des articles pour la désinfection, l'entretien et la désinsectisation des locaux ont été distribués, ainsi que du matériel pour la réparation, voire la construction, de canalisations et de fosses septiques. En outre, quelques

détenus ont suivi, dans chaque prison, des cours d'instruction en matière d'hygiène.

Enfin, le CICR a décidé de favoriser le développement de la production agricole dans certains lieux de détention, en étroite collaboration avec le ministère de la Justice à Kinshasa et les responsables de la promotion rurale au Shaba. Des semences de maïs, de l'engrais et des instruments aratoires ont été distribués dans 5 prisons de cette dernière région, alors que des semences et de l'outillage ont été remis aux prisons de Makala et de Luzumbu, à Kinshasa.

### Agence de recherches

En relation avec l'action de protection, l'Agence de recherches de Kinshasa a enregistré tous les détenus visités et elle a veillé au rétablissement des relations avec les familles: c'est ainsi qu'elle les a informées de la mise en détention de leurs proches et qu'elle s'est occupée de l'échange de messages familiaux entre elles et les détenus. S'agissant de ressortissants étrangers détenus, elle s'est mise en rapport avec les ambassades concernées.

L'Agence a également effectué des recherches de personnes, sur la base de demandes émanant des familles, entre diverses régions du Zaïre, ainsi qu'avec d'autres pays du continent africain. Ainsi, par exemple, l'antenne de l'Agence de recherches ouverte en juillet 1981 à Aru, dans le Haut-Zaïre, en raison de l'afflux de réfugiés ougandais, a considérablement développé ses activités, traitant en 1982 quelque 800 demandes; cette antenne a travaillé en premier lieu au rétablissement de liens familiaux entre les réfugiés dans la région même du Haut-Zaïre, mais elle a aussi collaboré avec les Agences de recherches de Khartoum et de Nairobi, ainsi qu'avec la Croix-Rouge ougandaise.

### Autres pays

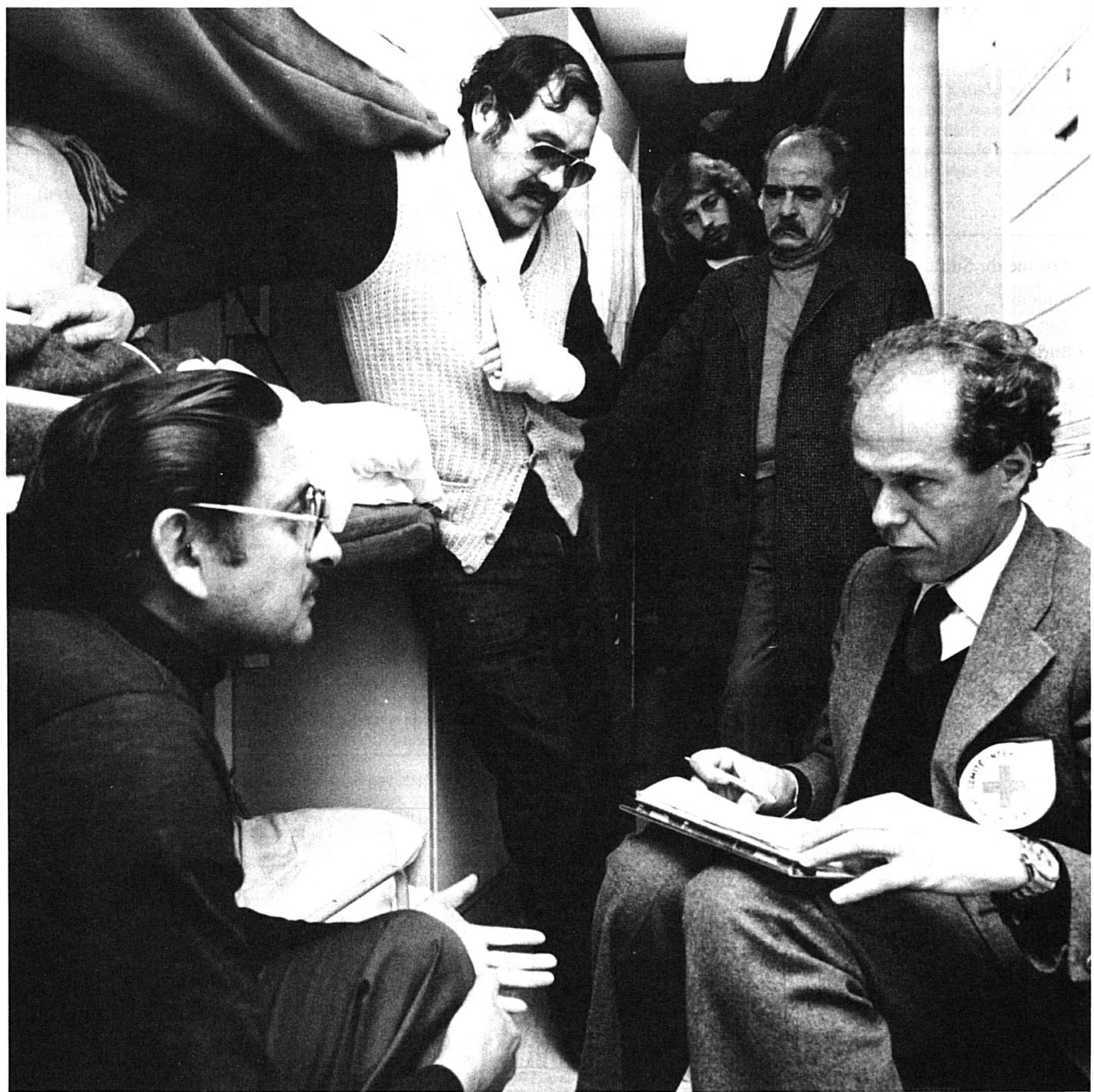
Le délégué régional du CICR pour l'Afrique de l'Ouest s'est rendu, en 1982, au **Bénin**, en **Côte d'Ivoire**, au **Sénégal** et au **Togo**, principalement pour renforcer les relations qui existent entre le CICR et les Sociétés de la Croix-Rouge de ces pays. Dans le même but, le chef de la délégation de Kinshasa a effectué une brève mission au **Congo Brazzaville**, au mois de janvier.

**SECOURS ET ASSISTANCE MÉDICALE FOURNIS  
OU ACHEMINÉS PAR LE CICR EN 1982\***

***AFRIQUE***

<b>Pays</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Secours</b>		<b>Assist. méd.</b>	<b>Total (Fr.s.)</b>
		<b>Tonnage</b>	<b>Valeur (Fr.s.)</b>	<b>Valeur (Fr.s.)</b>	
Afrique du Sud . . .	Détenus et familles	157,8	476 100	1 600	477 700
Angola . . . . .	Population civile déplacée, handicapés	8 373,8	10 579 650	906 650	11 486 300
Burundi . . . . .	Détenus	17,3	25 100	10 940	36 040
Cap-Vert . . . . .	Détenus	—	700	—	700
Ethiopie . . . . .	Population civile déplacée, handicapés	3 045,—	5 306 690	469 360	5 776 050
Ghana . . . . .	Société nationale, détenus	0,3	1 130	19 310	20 440
Mozambique . . . .	Réfugiés	—	—	188 580	188 580
Namibie . . . . .	Détenus et familles	5,9	42 600	—	42 600
Ouganda . . . . .	Population civile déplacée, réfugiés	111,—	484 220	60 150	544 370
Somalie . . . . .	Prisonniers de guerre	1,3	15 800	176 930	192 730
Soudan . . . . .	Population civile déplacée	3 327,6	7 692 040	210 200	7 902 240
Tchad . . . . .	Population civile déplacée	334,—	342 170	321 370	663 540
Zaïre . . . . .	Détenus et familles	118,4	141 150	39 410	180 560
<b>TOTAL GÉNÉRAL . . . . .</b>		<b>15 492,4</b>	<b>25 107 350</b>	<b>2 404 500</b>	<b>27 511 850</b>

\* Y compris l'aide alimentaire de la CEE et de la Confédération suisse, l'aide aux Sociétés nationales, l'aide aux détenus et à leurs familles, ainsi que l'aide fournie dans le cadre des actions avec financement spécial.



Visite à des prisonniers de guerre argentins à bord d'un bateau qui les achemine vers l'Uruguay pour être remis aux représentants de leur pays (Photo Luc Chessex).